

APPEL AUX BONNES PRATIQUES 2023

Résumé

Introduction: ELA a lancé la deuxième édition de l'appel aux bonnes pratiques afin de recueillir des exemples de bonnes pratiques et de promouvoir l'échange, la diffusion et l'adoption de bonnes pratiques et de connaissances recueillies entre les États membres. L'appel aux bonnes pratiques est récurrent, mettant chaque année en évidence certaines priorités et fixant des délais pour la soumission des propositions.

Thèmes et priorités]: Les candidats peuvent soumettre des propositions de bonnes pratiques portant sur divers sujets dans le domaine de la mobilité des travailleurs de l'UE, mais en particulier concernant la **construction** et la **prévention de la fraude à la sécurité sociale**, en tant que priorités de l'appel de 2023.

- **Construction:** les défis liés au détachement des travailleurs, à la libre circulation, à la coordination des systèmes de sécurité sociale et à la diffusion d'informations aux travailleurs et aux employeurs, à la lutte contre les pénuries de main-d'œuvre et de compétences, à l'attraction de la main-d'œuvre, par exemple en renforçant l'attractivité d'un secteur, d'une profession ou d'une région; au moyen d'une politique migratoire active; ou en améliorant les stratégies de recrutement des entreprises, ou en facilitant l'accès au secteur/à l'occupation par la formation, la sensibilisation ou l'information, et un meilleur rapprochement entre les demandeurs d'emploi et les employeurs, etc.
- **Prévention de la fraude à la sécurité sociale:** la lutte contre les fraudes liées au droit aux prestations incompatibles avec le travail ou avec d'autres prestations de sécurité sociale perçues dans un autre État membre, la lutte contre l'utilisation déloyale des régimes de retraite et d'autres mesures de protection sociale, la coopération entre les différents organismes de sécurité sociale des États membres, le recoupement des informations entre les registres de sécurité sociale des États membres, les outils et les mesures visant à lutter contre l'utilisation abusive des prestations sociales.

Candidats admissibles: Les administrations des États membres et les autres parties prenantes opérant au niveau national, régional ou local, y compris les institutions de sécurité sociale, la société civile et les partenaires sociaux.

Date limite: La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **30 juin 2023**.

L'un des **avantages de la participation** à cet appel est la possibilité d'obtenir la reconnaissance européenne pour vos réalisations et la visibilité de votre(s) pratique(s) sur le site web de l'ELA.

Formulaire de demande: Des exemples de bonnes pratiques doivent être fournis en remplissant un court [formulaire de candidature](#) en anglais, en gardant à l'esprit que les candidats peuvent soumettre plus d'une bonne pratique.

Procédure de sélection: la sélection des pratiques les plus efficaces repose sur un ensemble de critères et est évaluée par le comité d'évaluation d'ELA. **Les** critères de sélection sont les suivants: Accomplissements et reconnaissance, rapport cout-efficacité, transférabilité, durabilité, innovation et numérisation.

Contact: Pour toute question, veuillez contacter: capacity@ela.europa.eu

L'appel aux bonnes pratiques avec toutes les informations en anglais peut être trouvé ici: <https://www.ela.europa.eu/en/call-good-practices-2023>

FORMULAIRE DE DEMANDE

Organisation

1. Nom de votre organisation
2. Type d'organisation (Partenaire social, Inspection du travail au niveau national, Office national du travail, ministère, institution universitaire, institution européenne, organisation de la société civile (ONG), secteur privé (entreprises), autre — veuillez préciser
3. État membre de l'UE
4. Adresse de votre organisation
5. Site web de votre organisation

Personne de contact

6. Nom et prénom
7. Fonction/titre du poste
8. Adresse e-mail

Bonnes pratiques

9. Titre abrégé de la bonne pratique (jusqu'à 160 caractères)
10. Sujet de votre bonne pratique:
 - Construction
 - Prévention de la fraude en matière de sécurité sociale
 - Autre (*veuillez préciser)
11. Description des bonnes pratiques (jusqu'à 5000 caractères)
12. Orientation géographique des bonnes pratiques
13. Calendrier des bonnes pratiques
14. Avez-vous déjà fourni des informations sur cette bonne pratique particulière dans le cadre de la plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré?
 - Oui
 - Non
 - Je ne sais pas
15. En soumettant cette proposition de bonnes pratiques, vous consentez à la politique de confidentialité d'ELA (veuillez lire la Déclaration de confidentialité du panel de droite), y compris le partage des données que vous avez fournies au public via la page Web d'ELA, les canaux de médias sociaux et/ou lors d'autres activités de l'ELA telles que des ateliers et des événements.
 - Oui
 - Non